À la suite de la publication de deux décrets portant sur la mesure et la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État, les établissements rattachés sont désormais tenus de réaliser une enquête et de publier leurs résultats.

Depuis 2022, ils doivent mesurer les écarts de rémunération et atteindre un score minimum de 75 sur 100.
En cas de score inférieur à ce seuil pendant quatre années consécutives, une pénalité financière pourra être appliquée, pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale brute annuelle de l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, les établissements ont l'obligation de publier leurs résultats sur leur site internet, sous peine d'une sanction financière.

Ces résultats mesurent :

- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires ;
- L'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes contractuels ;
- Le nombre d'agent·es publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Personnalisation de la pondération	Note maximale pour l'EP	score final de l'EP 2023	score final de l'EP 2022
égalité de rémunération pour les fonctionnaires	47	45,83	45,83
égalité de rémunération pour les contractuels	33	20,63	23,93
dix plus haute rémunération	20	0	0
TOTAL	**100**	66,45	**69,75**

Il se décompose en trois parties :

- **l'égalité de rémunération pour les fonctionnaires** : Le score obtenu pour l'année 2023 est de 45,83/47 et il est identique au score obtenu pour l'année 2022.

- L'égalité de rémunération pour les contractuel·les : Le score obtenu pour l'année 2023 est de 20,63/33 en baisse de 3,3 points par rapport à l'année 2022

- Les dix plus haute rémunération : Le score est de 0/20, identique à celui de l'année 2022.

L'université reste consciente des marges de progression, notamment concernant l'égalité de rémunération pour les contractuel·les et la représentation parmi les plus hautes rémunérations.

Dans le cadre de son plan égalité 2024-2026, elle s'est engagée à renforcer ses actions en faveur de l'égalité professionnelle afin d'améliorer ses résultats dans les prochaines années.